

Courrier à destination de :

- Chambres consulaires de l'Isère
- Structures chargées de l'accompagnement des allocataires du RSA
- DDETS 38
- Direction départementale Pôle emploi
- Missions locales de l'Isère
- Ohé Prométhée – Cap emploi
- UDCCAS 38
- Communautés de communes

Grenoble, le 22 SEP. 2021 -

Dossier suivi par : Frédéric Gaubert
Tél : 04 76 12 12 86
Mail : Frederic.gaubert@isere.fr
DSO/IVE 2021-39

Madame, Monsieur,

La crise liée au Covid-19, avec plusieurs confinements, a eu pour effet de mettre à l'arrêt une partie de l'économie pendant plusieurs mois. Malgré les aides diverses octroyées par l'Etat, certaines populations de travailleurs restent fortement impactées par une baisse de revenus.

Conscient des difficultés que peuvent rencontrer en particulier les travailleurs non-salariés de l'Isère, l'Exécutif départemental a souhaité mettre en place une aide financière exceptionnelle pour ceux qui ont subi une perte de revenus importante en 2020.

Cette aide est adaptée à la composition familiale du ménage pour un montant qui peut être compris pour les personnes éligibles entre 1 000 € et 1 500 €. La demande de soutien se fait, via un formulaire téléchargeable en ligne sur le site du Département de l'Isère (<https://www.isere.fr/aides-et-subsventions>).

Une fois la demande complétée, elle est à retourner, par voie électronique ou postale, accompagnée des pièces justificatives sollicitées. Après instruction par les services départementaux (Direction des solidarités), l'aide sera versée aux bénéficiaires par virement bancaire.

Une campagne de communication départementale a été mise en œuvre, via les canaux classiques de diffusion. Cependant, afin de toucher le plus grand nombre, je vous invite à diffuser les outils de communication dédiés (flyers) et/ou à orienter vers nos services les personnes éligibles à ce dispositif.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien et votre réseau pour la relayer cette information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur général adjoint
chargé de la Famille

Alexis Baron